

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 27-févr.-2023

Date de révision 27-févr.-2023

Numéro de révision 1

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** 444298-5401095  
**ID du Produit** 444298  
**Nom du produit** Chlorure de Potassium Granulé 0 + 0 + 60

#### **Article**

1010136881801 --- 600KG BB --- ENGRAIS CE - Chlorure de Potassium Granulé 0-0-60 - Big Bag 600 kg-COMPOSITION : 60 K2OT (60 K2OE)  
1010123329201 --- BULK --- ENGRAIS CE - Chlorure de Potassium Granulé 0+0+60 -vrac-COMPOSITION : 60KT(60KE)  
1010137611601 --- 800KG BB --- ENGRAIS CE - Chlorure de Potassium Granulé 0-0-60 - Big Bag 600 kg-COMPOSITION : 60 K2OT (60 K2OE)

**Numéro d'enregistrement REACH** undefined NOTE [1] - Cette substance est exemptée d'enregistrement car elle appartient à une catégorie exemptée des exigences de REACH selon les articles 2(1), (2) et (3)

**EC No (EU Index No)** 231-211-8

**Numéro CAS** 7447-40-7

**Nom chimique** Potassium chloride (KCl)

**Nom technique** MOP 60 GRAN PINK

**Synonymes** MOP G K[MOP] 60

Substance

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Engrais, Industrielle, Professionnelle.

**Utilisations déconseillées** Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fabricant**

EuroChem-Usolskiy Potash, Limited  
Liability Company  
Usolye, Svobody Street A, Usolsky area,  
Perm Territory, 618460, Russia

#### **Fournisseur**

EuroChem Agro France  
68, rue de Villiers  
F-92300 LEVALLOIS-PERRET  
Tél 33 (0)1 40 87 48 00  
www.eurochemfrance.fr

**Déclaration de responsabilité** Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** ra.sds@eurochemgroup.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC  
+33 9 75 18 14 07

<b>Numéro d'appel d'urgence: - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008</b>	
<b>Europe</b>	<b>112</b>
<b>France</b>	<b>ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59</b>

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**Mentions de danger**

Cette substance est classée comme non dangereuse conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**2.3. Autres dangers**

Peut être nocif en cas d'ingestion.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	EC No (EU Index No)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Chlorure de potassium 7447-40-7	>95-100	EXEMPTED	231-211-8	Aucune donnée disponible	-	-	-
Sodium chloride 7647-14-5	1-<5	EXEMPTED acc. Annex V	231-598-3	Aucune donnée disponible	-	-	-

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16****Estimation de la toxicité aiguë**

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Chlorure de potassium	2600	Aucune donnée	Aucune donnée	Aucune donnée	Aucune donnée

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
7447-40-7		disponible	disponible	disponible	disponible
Sodium chloride 7647-14-5	3000	10000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Éviter de respirer (les poussières, les vapeurs, les brouillards, les gaz). En cas de réaction allergique ou de choc anaphylactique, contacter immédiatement un centre antipoison.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx).

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Mettre en place une ventilation adaptée.
<b>Autres informations</b>	Pulvériser de l'eau pour abattre les vapeurs ; ne pas arroser directement la fuite, la zone de déversement ou l'intérieur du récipient.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Mettre en place une ventilation adaptée.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter de respirer (les poussières, les vapeurs, les brouillards, les gaz).

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Les sacs partiellement utilisés ou endommagés doivent être bien fermés. Protéger de l'humidité.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

<b>Utilisation(s) particulière(s)</b>	Engrais. Tenir hors de portée des enfants. Tenir les personnes et les animaux à l'écart des zones traitées. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Protéger de tout contact direct avec l'eau ou une humidité excessive.
<b>Mesures de gestion des risques</b>	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

Autres informations Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Chlorure de potassium 7447-40-7	-	-	-	TWA: 5.0 mg/m <sup>3</sup>	-
Nom chimique	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Chlorure de potassium 7447-40-7	-	-	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>
Sodium chloride 7647-14-5	-	-	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Chlorure de potassium 7447-40-7	-	303 mg/kg bw/day [4] [6] 910 mg/kg bw/day [4] [7]	1064 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 5320 mg/m <sup>3</sup> [4] [7]
Sodium chloride 7647-14-5	-	295.52 mg/kg bw/day [4] [6] 295.52 mg/kg bw/day [4] [7]	2068.62 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 2068.62 mg/m <sup>3</sup> [4] [7]

[4] Effets systémiques sur la santé.  
 [5] Effets localisés sur la santé.  
 [6] À long terme.  
 [7] À court terme.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Chlorure de potassium 7447-40-7	91 mg/kg bw/day [4] [6] 455 mg/kg bw/day [4] [7]	910 mg/kg bw/day [4] [6] 910 mg/kg bw/day [4] [7]	273 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 1365 mg/m <sup>3</sup> [4] [7]
Sodium chloride 7647-14-5	126.65 mg/kg bw/day [4] [6] 126.65 mg/kg bw/day [4] [7]	126.65 mg/kg bw/day [4] [6] 126.65 mg/kg bw/day [4] [7]	443.28 mg/m <sup>3</sup> [4] [6] 443.28 mg/m <sup>3</sup> [4] [7]

[4] Effets systémiques sur la santé.  
 [6] À long terme.  
 [7] À court terme.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
Chlorure de potassium 7447-40-7	0.1 mg/L	1 mg/L	0.1 mg/L	-	-
Sodium chloride 7647-14-5	5 mg/L	-	-	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
Chlorure de potassium 7447-40-7	-	-	10 mg/L	-	-
Sodium chloride 7647-14-5	-	-	500 mg/L	4.86 mg/kg soil dw	-

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôles techniques</b>	Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle.
<b>Équipement de protection individuelle</b>	
<b>Protection des yeux/du visage</b>	Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166. Lunettes de sécurité étanches.
<b>Protection des mains</b>	Gants en caoutchouc. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Gants imperméables. Porter des gants adaptés homologués EN 374.
<b>Protection de la peau et du corps</b>	Vêtements à manches longues.
<b>Protection respiratoire</b> Filtre à particules conforme à EN 143.	Masque filtrant bucco-nasal. (FFP1).
<b>Dangers thermiques</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
<b>Autres équipements de protection</b>	Aucune information disponible.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter de respirer (les poussières, les vapeurs, les brouillards, les gaz).
<b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b>	Éviter toute formation de poussières. Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Solide
<b>Aspect</b>	Granulés
<b>Couleur</b>	marron-rouge
<b>Odeur</b>	Inodore.
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	768 - 772 °C	
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	1406 - 1413 °C	Aucun(e) connu(e)
<b>Inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Ininflammable
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun(e) connu(e)
<b>Limites supérieures</b>	Aucune donnée disponible	

<b>d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Point d'éclair</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
<b>Température de décomposition</b>		Aucune information disponible
<b>pH</b>	5.5 - 8.8	50 g/l @ 20 °C
<b>pH (en solution aqueuse)</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Hydrosolubilité</b>	&330-347&20 g/L 20 °C	Soluble dans l'eau
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans les solvants	
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
<b>Densité relative</b>	1.98	@ 20 °C
<b>Masse volumique apparente</b>	1000 - 1100 kg/m <sup>3</sup>	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité de liquide</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
<b>Caractéristiques des particules</b>		
<b>Granulométrie</b>	2 mm (84%)	
<b>Distribution granulométrique</b>		
<b>Aspect</b>	Granulés . 90 % du produit présente une granulométrie comprise entre 1 - 4 mm	

## 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Propriétés explosives

N'est pas un explosif.

**Propriétés comburantes**

Non comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible Sans objet

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucune information disponible.

**Remarques** Aucun(e).

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

**Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Polymérisation dangereuse** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Voir la section 7 pour plus d'informations.

**10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Oxydes d'azote (NOx). Dioxyde de carbone (CO2). Ammoniac.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Contact oculaire** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Contact avec la peau** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Ingestion** Peut être nocif en cas d'ingestion.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité****Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Chlorure de potassium	= 3020 mg/kg ( Rat )	-	-
Sodium chloride	= 3 g/kg ( Rat )	> 10000 mg/kg ( Rabbit )	> 42 mg/L ( Rat ) 1 h

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion/irritation cutanée** Aucune information disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucune information disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucune information disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.



**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**Danger par aspiration** Aucune information disponible.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Chlorure de potassium	EC50: =2500mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i> )	LC50: =1060mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i> ) LC50: 750 - 1020mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i> )	-	EC50: =825mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i> ) EC50: =83mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i> )
Sodium chloride	-	LC50: 5560 - 6080mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i> ) LC50: =12946mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i> ) LC50: 6020 - 7070mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i> ) LC50: =7050mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i> ) LC50: 6420 - 6700mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i> ) LC50: 4747 - 7824mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i> )	-	EC50: =1000mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i> ) EC50: 340.7 - 469.2mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i> )

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Évaluation PBT et vPvB** Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Le produit contient des substances classées PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Chlorure de potassium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Sodium chloride	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Application contrôlée sur les sols agricoles. Engrais.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**Waste codes / waste designations according to EWC** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**Autres informations** Engrais. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** Non réglementé

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** Non réglementé

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** Non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage** Non réglementé

**14.5 Dangers pour l'environnement** Sans objet

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**IMDG**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
IMSBC Code	C
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

**RID**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

**ADR**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

**ADN**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2	
14.3	
14.4	
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6	

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Chlorure de potassium 7447-40-7	RG 67	-
Sodium chloride 7647-14-5	RG 78	-

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

**Polluants organiques persistants**

Sans objet

**Engrais CE**

Règlement (UE) 2019/1009 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

**UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)**

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
Sodium chloride - 7647-14-5	Agent phytosanitaire

**Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)**

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Sodium chloride - 7647-14-5	1 - Human hygiene

**Inventaires internationaux****TSCA**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**DSL/NDSL**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**EINECS/ELINCS**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**ENCS**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**IECSC**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**KECL**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**PICCS**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**AIIIC (Australie)**

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**AIIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

**Légende**

SVHC: Substances of Very High Concern for Authorization:

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

**Date de révision**

27-févr.-2023

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et

de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**